

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ANZÈRE TOURISME SA

ANZERE TOURISME S.A. (mentionné ci-après „ATSA“) est l'intermédiaire entre le client et le prestataire qui loue des chambres d'hôtel ou de bed & breakfast, des maisons ou appartements de vacances ou propose des prestations telles qu'activités, location de matériel, entrées ou soins. Les conditions générales de vente des prestataires s'appliquent parallèlement aux présentes conditions générales.

1. CONDITIONS DE LOCATION/D'ACHAT

Le contrat entre le prestataire et le client se conclut au terme du processus de réservation/commande effectué en ligne. ATSA envoie une confirmation de réservation par e-mail au client ainsi qu'aux partenaires participants. Sur demande, cette confirmation peut être envoyée par courrier. De plus, les clients recevront un e-mail contenant les vouchers à présenter au(x) prestataire(s) respectif(s). La confirmation de réservation vaut comme document contractuel.

1.1 Prix des prestations

Le prix de vente affiché dans la liste de résultats s'entend pour:

- Les appartements/maisons : par logement pour la durée du séjour sélectionné
- Les chambres d'hôtel : par personne pour la durée de séjour sélectionné
- Des prestations/activités : par personne et par prestation/activité

Les taxes de séjour ne sont pas incluses. Elles sont à régler par le client à l'hôtel ou l'agence de location au plus tard le jour de départ. Le prix des taxes est de CHF 3.50 par adulte/nuît et CHF 1.75 par enfant/nuît (6-15 ans).

Occupation du logement en location ou hôtel: le nombre maximum de personnes indiqué sur le contrat ne peut pas être dépassé (inclus les enfants). Toute demande de modification doit être adressée au prestataire.

1.2 Erreur sur les prix

En cas d'erreur conséquente et reconnaissable sur le prix des prestations, par exemple à la suite d'un dysfonctionnement informatique, le contrat peut être annulé par ATSA moyennant remboursement du prix payé, en application des articles 23 et suivants du Code des obligations. Aucun autre dédommagement n'est accordé.

1.3 Encaissement

Le franc suisse est la seule monnaie qui est acceptée par ATSA. Le montant total de la réservation ou de la commande est débité immédiatement de la carte de crédit du client, TVA incluse.

2. MODIFICATIONS ET ANNULATIONS

ATSA ne fournit pas de prestations de dédommagement en cas d'annulation. Seuls les clients bénéficiant d'une assurance de voyage/d'annulation privée sont assurés contre les frais engendrés, ceci selon les conditions générales de l'assurance.

2.1 Logement/hôtel

Chaque annulation ou modification de réservation ainsi que chaque arrivée tardive ou départ anticipé doit être annoncé par le client, **par écrit au prestataire** (courrier, e-mail). Seul le prestataire est en mesure d'accepter toute modification de contrat. Ce dernier est aussi responsable de trouver un arrangement avec le client. ATSA n'agit qu'en fonction des indications qui lui ont été transmises par le prestataire. Par conséquent, ATSA ne rembourse aucun frais au client suite à une annulation, à une modification de séjour, à une arrivée tardive ou à un départ anticipé. Les conditions d'annulation du partenaire s'appliquent.

2.2 Prestations ATSA

Chaque annulation ou modification d'inscription à une manifestation/activité organisée par ATSA doit être annoncé par le client, **par écrit à ATSA** (courrier, e-mail).

Conditions de remboursement :

- Annulation jusqu'à 14 jours avant la manifestation/activité : remboursement total du montant perçu.
- Annulation de 13 jours à 24 heures avant la manifestation/activité : remboursement partiel avec déduction de 50% du montant perçu*
- Annulation dans les 24 heures avant la manifestation/activité : aucun remboursement possible*

* Si le client annule en raison d'une maladie ou d'un accident, un certificat médical doit être présenté. Le cas échéant, le montant total sera remboursé.

2.3 Autres prestations

Pour les réservations des activités, location de matériel, entrées ou soins les conditions d'annulation des prestataires s'appliquent. Le client est tenu de respecter la validité de la prestation réservée.

3. RESPONSABILITÉ

ATSA est responsable du bon fonctionnement des réservations sur sa place de marché www.anzere.ch (système de réservation Ingénie). Le chiffre 1.2 ci-dessus est réservé.

Sous réserve d'une faute grave directement imputable au personnel d'ATSA, ATSA décline toute responsabilité en cas de dommage causé durant ou en rapport avec l'accomplissement des prestations offertes par des partenaires. En particulier, ATSA n'est pas responsable des dégâts causés par le client aux installations du prestataire ni des dommages matériels ou corporels subis par le client lors d'activités organisées par le prestataire.

Le client doit être couvert par une assurance responsabilité civile privée et communiquer les dégâts éventuels au prestataire avant le départ. Les conditions générales de chaque prestataire s'appliquent en cas de litige.

Le prestataire est tenu de fournir les prestations décrites dans la confirmation de réservation ; il exerce son activité sous sa responsabilité propre et ne peut être considéré comme un auxiliaire d'ATSA. Le prestataire peut soumettre l'utilisation des infrastructures ou des prestations à des conditions d'utilisation, lesquelles lient le client.

3.1 Prestations ATSA

Sous réserve d'une faute grave directement imputable au personnel d'ATSA, ATSA décline toute responsabilité pour les dommages matériels ou corporels subis par le client lors d'une manifestation/activité organisée par ATSA, notamment à la suite d'un accident. ATSA décline toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels et autres objets de valeur survenus lors de ses manifestations/activités.

3.2 Surréservation

Lors d'une surréservation (overbooking), le prestataire est tenu de reloger l'hôte/client, victime de la surréservation, et doit supporter les frais éventuels pour la mise à disposition d'un objet de standard identique ou supérieur (upgrading).

3.3 Force majeure concernant l'hébergement

En cas de force majeure (catastrophes naturelles, épidémies, pandémies, etc.), ATSA a la possibilité d'annuler la réservation sans indemnité.

4. PROTECTION DES DONNÉES

ATSA attache une grande importance à la protection de vos données et s'engage à respecter les dispositions légales y relatives, en particulier la Loi fédérale sur la protection des données (LPD), l'Ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection des données (OLPD) et, dans la mesure où il est applicable, le Règlement général sur la protection des données de l'Union Européenne (RGPD). Les **mentions légales** sur www.anzere.ch s'appliquent comme dispositions complémentaires aux présentes conditions générales.

Lors de la commande, les données collectées feront l'objet d'un traitement informatique effectué pour le compte d'ATSA par la société Ingénie, de siège en France. Par l'utilisation de la plateforme, le client consent au traitement des données qu'il a fournies. Les données collectées peuvent être utilisées par ATSA à des fins de marketing interne, notamment pour faire parvenir des offres ciblées ; elles ne sont en aucun cas vendues, cédées ou remises d'une quelconque manière à des tiers. Chaque client peut à tout moment exiger, par demande écrite (courrier, e-mail), que ses données soient effacées.

En cas de commande portant sur des prestations fournies par un partenaire (par ex. chambre d'hôtel ou activité de loisir), les conditions générales du prestataire s'appliquent au traitement des données par celui-ci, à l'exclusion de toute responsabilité d'ATSA.

5. MODALITES DE PAIEMENT

Le client devra régler, en ligne les produits au moment de la commande par carte de crédit (VISA ou MASTERCARD). Dès la validation de la commande par le client, ATSA encaissera la totalité du montant dû.

6. DROIT APPLICABLE ET FOR JURIDIQUE

Le présent contrat est soumis au droit suisse. La version française des conditions de vente fait foi. Le for est au Tribunal des districts d'Hérens et Conthey à Sion.

Mise à jour juin 2020.

Anzère Tourisme S.A.
www.anzere.ch